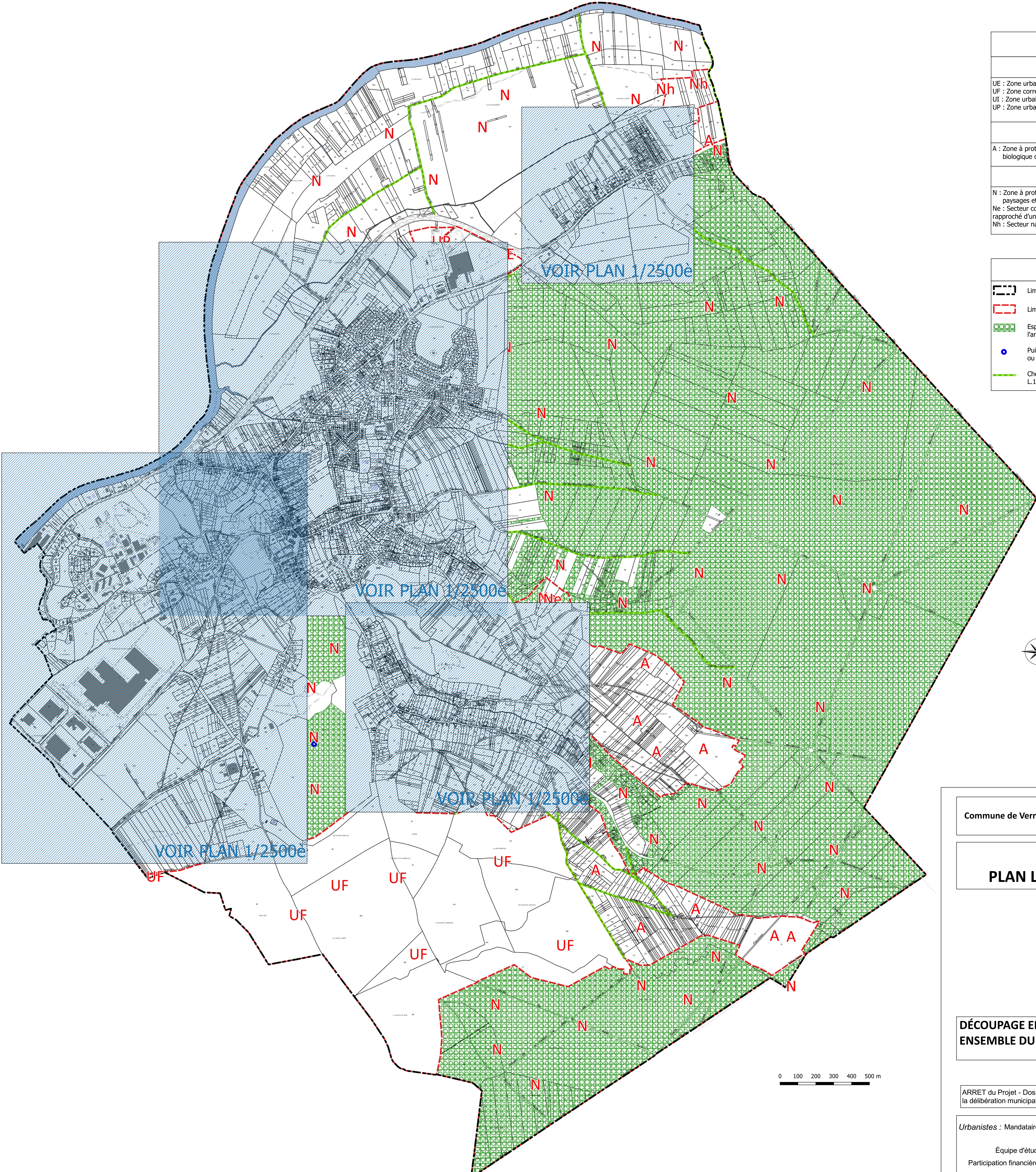




ZONES
ZONES URBAINES
UE : Zone urbaine à vocation économique UF : Zone correspondant à la base militaire de Creil UI : Zone urbaine à vocation industrielle UP : Zone urbaine à vocation d'équipements publics
ZONE AGRICOLE
A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE
N : Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements Ne : Secteur correspondant au périmètre de protection rapproché d'un point de captage d'eau potable Nh : Secteur naturel humide

LÉGENDE
Limite communale
Limites de zone ou secteur
Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du CU
Puits à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU ou L.151-23 du CU
Chemin à protéger au titre de l'article L.151-38 du CU



0 100 200 300 400 500 m

Commune de Verneuil-en-Halatte 7, rue Pasteur
60550 VERNEUIL-EN-HALATTE
Tel : 03 44 25 09 08

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME 16U23

Rendu exécutoire
le

DÉCOUPAGE EN ZONES : ENSEMBLE DU TERRITOIRE

1/7500è

Date d'origine :
Juillet 2025

4 a

ARRET du Projet - Dossier annexé à
la délibération municipale du

APPROBATION - Dossier annexé à
la délibération municipale du

Urbanistes : Mandataires : **ARVAL** Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
30is, place de la République - 60800 CREPPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Équipe d'étude : M. Danse (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

